

3 phases vous permettent d'épargner à votre rythme en toute liberté et de bénéficier de revenus à vie

1

Phase de Différé

(optionnelle)

2

Phase de Rachats
Partiels Programmés

(optionnelle)

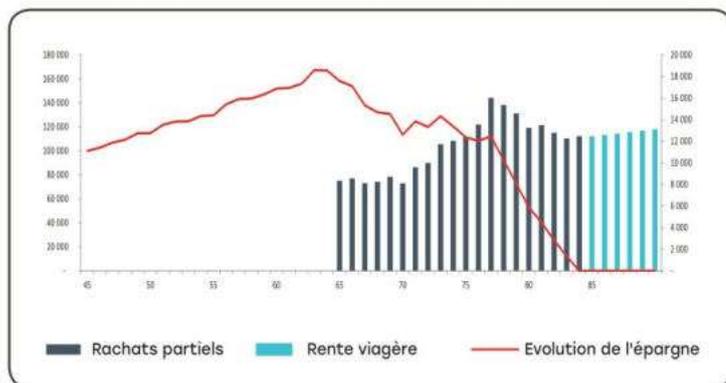
3

Phase Revenus à vie
Rente viagère

Les 3 graphiques ci-dessous illustrent le fonctionnement de la garantie optionnelle "Revenus à Vie" et permettent d'observer diverses simulations en fonction de l'évolution de l'épargne et du choix effectué pour chacune des phases.

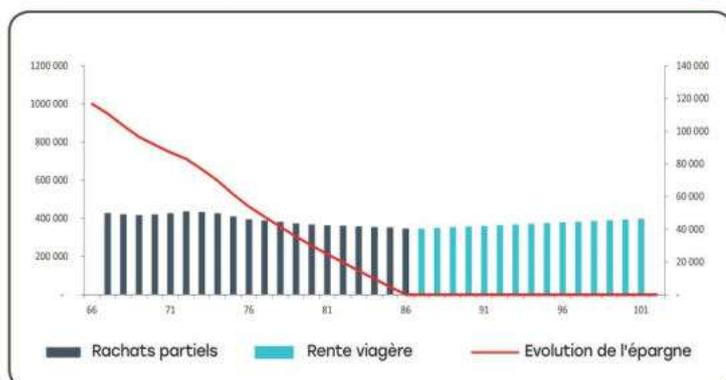
(Les simulations ont été effectuées sur la base d'hypothèses purement théoriques ne reflétant aucune performance réelle et ne tiennent pas compte de la fiscalité en vigueur.)

Phase de Différé : Oui - Phase de Rachats Partiels Programmés Continuum : Oui



A la suite d'un héritage de 100 000 €, Monsieur Baron qui a 45 ans, investit dans un contrat Fipavie Expertises option revenus à vie en diversifiant la répartition de son capital entre supports en unités de compte et support en euros. Il choisit la garantie "Revenus à Vie" en optant pour un taux de garantie à 5% et un Age Continuum de 65 ans. A l'issue de la phase de Différé, une phase de Rachats Partiels Programmés Continuum est déclenchée. A l'issue de cette phase, sa rente viagère se déclenche.

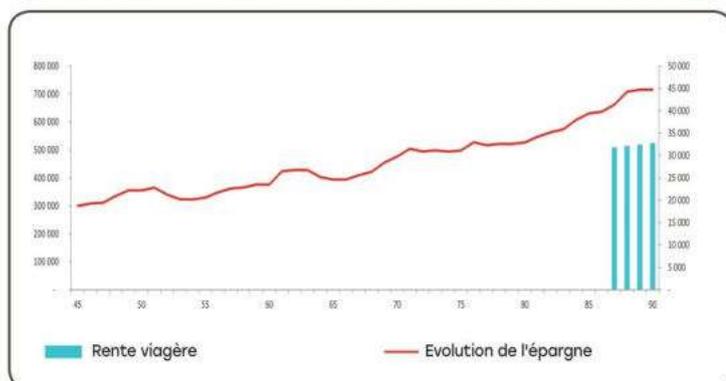
Phase de Différé : Non - Phase de Rachats Partiels Programmés Continuum : Oui



Madame Matthieu, pharmacienne, a 67 ans et vend son officine 1 000 000 €. Elle souhaite investir dans un contrat lui permettant de compléter sa retraite dès maintenant. Elle souscrit au contrat Fipavie Expertises option revenus à vie en investissant son capital sur le support en euros et des supports en unités de compte. Elle choisit la garantie "Revenus à Vie" en optant pour un taux de garantie à 5% et un Age Continuum de 67 ans. La phase de Rachats Partiels Programmés Continuum se déclenche dès la mise en place de la garantie.

A l'issue de cette phase, sa rente viagère se déclenche.

Phase de Différé : Oui - Phase de Rachats Partiels Programmés Continuum : Non



Monsieur Dupuis a 45 ans, il souhaite se constituer une épargne à long terme. Il dispose de 300 000 € qu'il investit sur un contrat Fipavie Expertises option revenus à vie. Il choisit un investissement sur des unités de compte représentatives d'organismes de placement collectif de type actions associé à un programme d'arbitrage automatique de limitation relative du risque.

Il choisit la garantie "Revenus à Vie" en optant pour un taux de garantie à 5% et un Age Continuum de 67 ans. Sa rente viagère se déclenche l'année de ses 87 ans et son capital sera toujours disponible.